

AR Prefecture

016-211602362-20221007-D_2022_10_2-DE
Reçu le 25/10/2022

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'officialiser, par délibération, la participation aux frais de fonctionnement de la crèche des communes voisines.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de faire **PARTICIPER** chaque année à terme échu les communes extérieures aux frais de fonctionnement de la crèche « Les P'tits Loups » de la commune de Mouthiers sur Boëme,
- de **DETERMINER**, par année civile, un forfait par enfant soit 2 000€ pour 2022,
- d'**AUTORISER** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer une convention de participation aux frais entre les deux collectivités,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants aux communes concernées par année civile,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/10/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 25/10/2022

**Le Maire,
Michel CARTERET**

